



Appel à manifestation d'intérêt 2024 : projets de médiation scientifique

La Faculté des Sciences souhaite poursuivre son soutien aux initiatives de médiation scientifique développées au sein de la Faculté en 2024. Cet appel à manifestation d'intérêt vise donc à accompagner les enseignant-e-s-chercheurs, chercheur-se-s, enseignant-e-s et BIATSS de la Faculté, de même que les associations étudiantes, dans leurs initiatives ayant vocation à rendre accessible un sujet de recherche scientifique à un public non spécialiste.

OBJECTIFS DE L'APPEL, PROJETS SOUTENUS ET MODALITES

Les projets soumis devront s'inscrire dans les grandes orientations suivantes :

- Sensibiliser le grand public, ou un public défini non spécialiste, à un sujet scientifique ;
- Favoriser le partage de savoirs et les échanges entre les scientifiques et les citoyen-ne-s ;
- Stimuler l'intérêt pour la science, la curiosité à l'égard des carrières scientifiques ;
- Partager la démarche scientifique avec le grand public et rendre la science plus visible ;
- Favoriser la connaissance des innovations technologiques et ainsi permettre à chacun de s'approprier les enjeux des évolutions scientifiques.

Sur cette base, de très nombreux types de projet sont éligibles : tout support, dispositif, outil ou manifestation permettant la valorisation de travaux de recherche auprès d'une audience large, par exemple : exposition, atelier, journal & blog, podcast, court-métrage, documentaire, jeu éducatif, kit pédagogique, livre enrichi, reportage photos, serious game, application, site internet, etc...

Les projets collectifs, autour d'un sujet commun, sont possibles et la collaboration entre associations d'étudiant-e-s, BIATSS et personnel enseignant-chercheur vivement encouragée mais ce n'est pas un critère limitant.



Cet appel à manifestation d'intérêt vise la création de projets inédits, mais aussi le développement de projets déjà existants, afin de leur donner une nouvelle dimension (élargissement à un nouveau public, création d'un nouveau support...).

Les porteurs de projet bénéficieront d'un accompagnement dans la mise en œuvre de leur projet en termes de budget, formation, lien avec le public visé, accompagnement technique, développement de partenariat, recherche de prestataires, soutien à la coordination...

Éligibilité :

- Tous les enseignant·e·s-chercheurs, chercheur·se·s, enseignant·e·s et BIATSS des composantes de la Faculté des Sciences, de même que les associations étudiantes qui y sont affiliées sont éligibles pour répondre à cet appel.
- Les projets visant un public strictement scientifique et expert, de type colloque, conférence et/ou publication, ne sont pas éligibles.
- A l'exception des projets mentionnés ci-dessus, tout support, dispositif, outil ou manifestation permettant la valorisation de travaux de recherche auprès d'une audience large et non experte est éligible.
- Les dépenses liées aux projets seront éligibles en 2024, et, si le projet est associé à une manifestation, elle devra avoir lieu en 2024, au sein d'Université Paris Cité ou en région parisienne avec comme organisateur principal Université Paris Cité.
- Tous les supports de la communication de l'évènement devront mentionner « Faculté des Sciences, Université Paris Cité » et le logo de l'Université Paris Cité et de la Faculté des Sciences.

Évaluation :

Dans la phase de construction, les projets font l'objet d'un accompagnement afin de s'assurer qu'ils seront éligibles.

S'ils sont éligibles, les projets soumis feront l'objet d'un examen puis d'un accompagnement par le groupe de travail et d'accompagnement des actions de médiation de la Faculté des Sciences afin de définir conjointement les modalités adéquates de mise en œuvre. A l'issue de ce travail, les propositions feront l'objet d'un arbitrage par le Comité Exécutif de la Faculté. Jusqu'à présent, aucun projet éligible n'a été refusé.



CONSTITUTION DU DOSSIER

1- Une fiche synthétique (1 page) indiquant :

- L'intitulé, les dates potentielles et le type de projet proposé
- Les coordonnées de l'organisateur-rice principal (nom, prénom, statut, mail, laboratoire/association)
- Le public visé

2- Une présentation du projet (4 pages maximum)

Résumer le projet de médiation : le sujet scientifique sur lequel il porte et les connaissances que le projet vise à transmettre au public. Présenter également le support, l'outil, le dispositif ou l'évènement proposé en justifiant son choix et son adéquation avec les objectifs de cet appel ; préciser le public ciblé.

3- Les besoins pour la mise en œuvre du projet (2 pages maximum)

Cette section devra indiquer le calendrier prévisionnel de la réalisation de l'action, le budget associé, ainsi que la demande auprès de la Faculté : en termes de financement (indiquer le montant sollicité et l'apport des autres partenaires le cas échéant), soutien technique, accompagnement à la recherche de partenariat, prestataire, etc...

Le dossier devra être déposé sur le site ci-dessous avant le **9 février 2024**:

<https://ami2024-ms.sciencescall.org/>

CONTACTS :

Pierre Kerner – Chargé de Mission Médiation et Vulgarisation Scientifiques –

pierre.kerner@u-paris.fr